Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

°°°°°°°°°

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2010

En prélude à la séance du conseil municipal, le Maire a tenu à rendre un ultime hommage à Emile DESEILLE qui siégeait au conseil municipal depuis 2001. « Nous connaissions tous Emile, a dit le Maire, ses petits défauts et ses grandes qualités de cœur, et nous savions bien qu'au fond, c'était un brave gars. D'ailleurs, personne n'a oublié toutes ces années durant lesquelles il a aidé beaucoup de gens et rendu bien des services ».

Une dernière fois, le Maire a salué la mémoire du défunt et présenté ses plus sincères condoléances à toute sa famille, avant de demander aux membres du conseil municipal de bien vouloir se lever et observer une minute de silence.

Recrutement d'un agent en CUI-CAE :

M. le Maire expose que la commune a recruté un agent en contrat CAE le 16 novembre dernier. Depuis 2 mois bientôt, cet agent est en congé de maladie. Il y a donc lieu, même si l'agent reprenait son travail, de recruter un nouvel agent. La législation actuelle permet de recruter un agent en contrat CUI-CAE. Le conseil municipal donne donc son accord pour le recrutement d'un agent en contrat CUI-CAE pour 6 mois à compter du 16 mars 2010. Contact sera pris avec Pôle-emploi pour le recrutement.

Avis sur enquête publique :

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique est actuellement en cours concernant l'épandage des boues de l'entreprise AJINOMOTO SWEETENERS EUROPE de Gravelines dans des terrains agricoles. La commune est concernée pour une superficie de 24,40 ha. Les boues proviennent de la station d'épuration de l'entreprise qui est spécialisée dans la fabrication d'aspartame.

Après discussion et vote, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet d'épandage de ces boues sur le territoire communal, compte tenu des risques de pollution que cela peut entraîner, à la fois par infiltration dans le sol mais aussi par ruissellement. Le Conseil charge M. le Maire de transmettre l'avis de l'assemblée communale au commissaire enquêteur.

Travaux de bâtiments :

A - Aménagement d'une cantine scolaire : La décision a été prise lors de la précédente réunion. Des devis de matériel ont été sollicités afin d'établir les demandes de subvention. Les travaux d'aménage-ment seront réalisés par le personnel communal pendant les vacances scolaires.

B - Travaux à la salle du « Chant des Oiseaux » : Les fenêtres de la « petite salle » seront changées ; il est également prévu de réaliser des travaux d'isolation dans ce local. D'autre part, des travaux concernant l'installation électrique seront à faire réaliser dans l'ensemble du bâtiment pour répondre aux prescriptions de la commission de sécurité. Auparavant, le Conseil Municipal sollicite le rapport d'un cabinet de contrôle qui indiquera les mesures à prendre.

C - Travaux au logement de fonction contigu à la mairie : S'agissant de ce logement actuellement occupé par la famille CREPIN, le maire a annoncé qu'il avait récemment reçu le devis des travaux destinés à renforcer l'étanchéité du bâtiment. Celui-ci s'élève à 13 404,17 € TTC pour dix fenêtres, deux portes et quatre coffres de volets.

Lors du vote du budget, le conseil municipal décidera si, oui ou non, il va prendre en charge la totalité des travaux cette année. Mais, en attendant, le maire fera les démarches nécessaires pour obtenir le soutien financier de l'Etat via les crédits « Palulos ».

D - Travaux aux vestiaires : Ces derniers temps, on a assisté au retour des « pétards » dont certains sont à la fois bruyants et très destructeurs. C'est ainsi que dernièrement, deux adjoints, Gérard Monclaire et Françoise THELU, accompagnés des employés communaux, ont pu constater et déplorer les dégâts commis notamment sur les gouttières et les murs des vestiaires. Il faudra donc réaliser des réparations à ces bâtiments suite aux dégâts constatés.

Il est rappelé, notamment, aux plus jeunes, que l'usage, même en plein jour, d'objets détonants, est strictement interdit et que, par ailleurs, l'utilisation de ces pétards comme des petits explosifs dans le but

de commettre des dégradations sur les bâtiments publics, est bien entendu à la fois prohibé et sévèrement puni par la loi.

Projet de lotissement, modification :

Faute d'avoir pu se libérer ce vendredi pour la séance du conseil municipal, M. PIRLET, principal responsable du projet immobilier baptisé la « Grande prairie », avait rencontré le conseil le mercredi précédent pour informer les élus de son souhait de réaliser le lotissement en deux phases : la première comptant sept parcelles et donnant sur la rue des Longs Courtils, la seconde de quinze parcelles reliées entre-elles par une voirie qui rejoint la rue de Maresquel (route départementale) à l'endroit où celle-ci rencontre la rue du Fort-Mahon.

A l'examen, il apparaît que cette formule a des avantages, notamment parce qu'elle évite au promoteur de viabiliser une grande surface alors que la vente des parcelles n'a pas encore franchement démarré. Mais la formule présente aussi des inconvénients importants ; en particulier le branchement sur les réseaux existants va poser problème, tant pour les futures maisons qu'au niveau de la défense incendie. D'autre part, il est clair que la voie communale des longs courtils ne supportera pas longtemps les passages des gros engins de travaux publics. C'est la raison pour laquelle, le conseil a souhaité que les responsables du projet prennent l'engagement solennel de remettre ladite voie en état à l'issue du chantier.

M. PIRLET a pris bonne note des demandes de la commune et a annoncé qu'il en discuterait avec ses associés, tout en soulignant que des contraintes de plus en plus lourdes pèsent sur ce projet dont la rentabilité devient problématique.

Commission culturelle :

La commission culture présidée par Fabrice DELCUSE a rencontré un responsable de la Fédération des Foyers Ruraux du Nord-Pas-de-Calais qui lui a présenté la possibilité de mettre en place l'opération « Les conteurs en campagne ». Il s'agit de petits spectacles qui font la part belle à la tradition orale de notre pays. Mais ces spectacles reviennent cher, en moyenne 950 €. La commission, considérant ce prix trop élevé, ne donne pas suite pour l'instant

Séances de cinéma à la salle culturelle : Fabrice DELCUSE donne lecture du bilan des séances de cinéma pour l'année 2009. 382 spectateurs ont été accueillis durant les cinq mois d'activité. La recette totale encaissée par Ciné Ligue a été de 1310 €. La recette minimale a réaliser devait être supérieure à 600 € pour assurer la gratuité à la commune. Cinéligue félicite et remercie les bénévoles animant l'activité cinéma qui s'est donc révélée très satisfaisante.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,